

COMPTE-RENDU SEANCE DU 15 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quinze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSERIEAU Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2019.

PRESENTS : Daniel CHASSERIEAU, Dominique PAILLAT, Catherine GOURMAUD, Bernard GRELIER, Odile GRELIER, Sandrine ROUSIERE, Laurence BARON, Dominique EMERIT, Franck GUITTON, Philippe RIPAUD, Laure ROUET, Charlène PHELIPPEAU, François PLESSIS, Fabrice HERBRETEAU.

EXCUSES : Louissette COUSIN, Nathalie BIZET, Stéphane BOISSEAU, Michelle RATTIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Odile GRELIER.

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Après lecture de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 1 juillet 2019, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Choix du prestataire pour la livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du renouvellement du marché lié à la fourniture et livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire municipal, une procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique (1^{er} avril 2019) a été lancée sur le site marchés sécurisés le 3 juin dernier pour une date de limite de remise des offres fixée au 26 juin 12h00. Quatre offres sont parvenues dans les délais.

Une présentation du rapport d'analyse est faite.

Après analyse des différentes offres, selon les critères définis (prix 30% et valeur technique 70%), il est proposé de retenir l'entreprise RESTORIA qui présente les BPU aux tarifs suivants :

Repas enfants : 2.65 € H.T

Repas adultes : 3.32 € H.T

Selon le DQE, l'offre est de 42 439.75 € HT. pour 16 015 repas.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur l'attribution de ce marché.

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité des membres présents :

-valide l'attribution Restoria, à compter du 1^{er} septembre 2019

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce marché.

DECISIONS

Monsieur le Maire communique au Conseil la décision qu'il a prise en matière de droit de préemption urbain en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet.

Numéro	Titre de la décision	Objet	Montant	Date de la décision
25	Renonciation à préempter	Décision de ne pas faire valoir le Droit de Préemption Urbain de la Commune sur la parcelle cadastrée ZP 212 située 34 rue des Frênes	24 325€ TVA sur la marge comprise (HT : 20 453.85€ TVA sur marge : 3 871.15€).	04/07/2019

Monsieur le Maire communique au Conseil la décision qu'il a prise en matière de commande publique en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet.

Numéro	Objet du Marché	Attributaire	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
26	TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE GENERAL CHARRETTE	ALAIN TP	6 290.75 € H.T. soit 7 548.90 € T.T.C.	09/07/2019

QUESTIONS DIVERSES

Tirage au sort des Jurys d'Assises 2020

La Préfecture de la Vendée vient de porter à notre connaissance l'arrêté N°155/2018/DRLP fixant en fonction des dispositions du code de Procédure Pénale, le nombre des jurés devant composer la liste annuelle du Jury Criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2019. Ainsi le Conseil Municipal doit tirer au sort à partir de la liste électorale de la commune trois personnes ayant atteint 23 ans au 1er janvier 2019 et n'ayant pas fait partie d'un jury criminel de la Cour d'Assise de Vendée au cours des cinq années précédentes. Il ne doit pas non plus s'agir de personnes résidant en dehors du département (cas des personnes vivant à l'étranger par exemple).

Le Conseil Municipal désigne Monsieur François PLESSIS et Mme Charlène PHELIPPEAU, pour effectuer le tirage selon les modalités fixées par l'Arrêté Préfectoral :

Ressortent du tirage les numéros suivants :

« 790 » correspond au n° d'électeur de Madame OLIVIER Marie Noelle

« 1073 » correspond au n° d'électeur de Madame KOSCAN Caroline

«1041 » Correspond au n° d'électeur de Monsieur VELARD Dominique

Fête du 17 Août 2019

Mme Laure ROUET, fait un point sur la fête du 17 août 2019, 3 associations ont répondu favorablement. Une réunion sera faite avec ces associations et les élus présents pour faire le point. Un affichage pour les 2 panneaux devra être fait

Opération « Nettoyons la Nature » le 29 septembre prochain en partenariat avec le centre Leclerc. Le Foyer des Jeunes souhaite faire une journée de nettoyage, la commission jeunesse devra faire une commission préparatoire pour définir le parcours et organiser cette journée et voir pour associer différents acteurs.

Repas des bénévoles est prévu le 12 septembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

AFFICHÉ LE 16 JUILLET 2019

Vu la secrétaire de séance
Odile GRELIER

Certifié exact, le Maire
Daniel CHASSERIEAU